



# *Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : [www.msffio.ca](http://www.msffio.ca)

Courriel : [info@msffio.ca](mailto:info@msffio.ca)

## Affaires municipales

### Élection 2017

À la fin de la période de mise en candidature à 16 h 30 le 6 octobre 2017 chaque poste en élection ne comportait qu'un seul candidat.

Par conséquent,

- Madame Lina Labbé, au poste de mairesse;
- Madame Maude Nadeau, au poste de conseillère au siège numéro 1;
- Madame Lauréanne Dion, au poste de conseillère au siège numéro 2;
- Monsieur Patrick Morin, au poste de conseiller au siège numéro 3;
- Monsieur Gaston Beaucage, au poste de conseiller au siège numéro 4;
- Monsieur Dominique Labbé, au poste de conseiller au siège numéro 5;
- Madame Murielle Lemelin, au poste de conseillère au siège numéro 6

ont été proclamés élus pour les quatre prochaines années au conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

### Voirie

Cet automne, compte tenu des subventions disponibles dans le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), la Municipalité rectifiera un ponceau sur la route d'Argentenay tout près du 842. En effet, après étude du problème il apparaît que le matériel ayant servi à remblayer la conduite s'est déplacé, occasionnant ainsi un affaissement de la chaussée.

### Centre le Sillon

La phase 1 du projet de remplacement des portes, des fenêtres et remises en état de l'accès chemin Royal et de l'enveloppe extérieure du centre le Sillon bat son plein. Malgré quelques pépins et contraintes normales dans un chantier de cette ampleur, l'entrepreneur sera en mesure de terminer les travaux prévus à l'échéancier cet automne.

La phase 2 des travaux sera quant à elle réalisée au printemps 2018. Une fois le projet terminé, c'est l'ensemble du noyau villageois de notre municipalité qui s'en trouvera amélioré!

### Règlementation municipale

Le règlement 017-147 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été adopté le 2 octobre dernier. Ayant pour objectif d'assujettir le

développement d'un secteur sensible du territoire de la municipalité à l'obligation de réaliser une planification d'ensemble et détaillée, le conseil a donc choisi d'être proactif dans la protection du secteur connu comme étant le boisé de la Fabrique. Ce secteur couvre l'ensemble du boisé depuis le centre le Sillon au nord jusqu'aux limites sud du Parc de la Tour-du-Nordet.

En terminant, et avant de vous inviter aux prochaines séances du conseil, il est important de vous livrer l'information suivante :

**« La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans offre ses plus sincères sympathies à la famille de Monsieur Bruno Poulin, décédé le 8 octobre 2017, à Québec.**

**Monsieur Poulin était à l'emploi de la Municipalité depuis plusieurs années et était très apprécié de ses collègues.**

**Bruno, tu garderas toujours une place spéciale dans nos cœurs! »**

Merci de l'appui que vous manifesterez à Lina et sa famille et au plaisir de vous rencontrer à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra dès 20 h le 13 novembre 2017 qui sera immédiatement suivie d'une séance extraordinaire ayant pour objet l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 2 octobre 2017, adopté : le Règlement numéro 017-147 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

**Que** le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h;**

**Que** ce règlement entrera en vigueur dès l'obtention du certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce sixième jour d'octobre deux mille dix-sept.**

**Marco Langlois, g.m.a.**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC  
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations  
2018-2019-2020

Qu'une séance extraordinaire sur le plan triennal 2018-2019-2020 se tiendra à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de novembre, **le lundi 13 novembre 2017**;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

*Projet d'ordre du jour*

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;
3. Période de questions;
  - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
4. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce sixième jour d'octobre deux mille dix-sept.

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier